



Atteinte aux parties privatives

Par caro06200

Bonjour,

Le 1er janvier un incendie a eu lieu dans l'appartement d'un copropriétaire. Les pompiers ont jeté le contenu de l'appartement (encombrants tels que réfrigérateur, cuisinière etc...) dans mon jardin privatif.

Depuis rien n'a été fait par le syndic de copropriété. Nous attendons le compte rendu de l'assurance dans un délai de 4 mois. Je trouve anormal que l'accès à mon appartement soit restreint et que je ne puisse jouir de mon jardin pendant tout ce temps sans que rien ne soit fait. Aussi je ne parle pas des conditions d'insalubrité dans lesquelles je vis.

Merci de votre aide.